

Edito

L'année 2013 a démarré sur les chapeaux de roues pour les entreprises, notamment avec le projet d'ANI du 11 janvier sur la « compétitivité sociale ». Ce projet n'a pas encore été transposé, mais un avant-projet de loi vient d'être soumis au Conseil d'État.

Nous vous donnons déjà un premier éclairage de ces projets sur le volet Assurances : la généralisation de la complémentaire santé et le libre choix de l'organisme assureur font partie des éléments clés de cette réforme.

2013 a également démarré fort pour Verlingue, puisque nous avons acquis 49 % du capital de la société de courtage en assurances De Clarens. Comme vous pourrez le lire dans « notre actualité », ce rapprochement nous permet de vous apporter encore plus d'expertise !

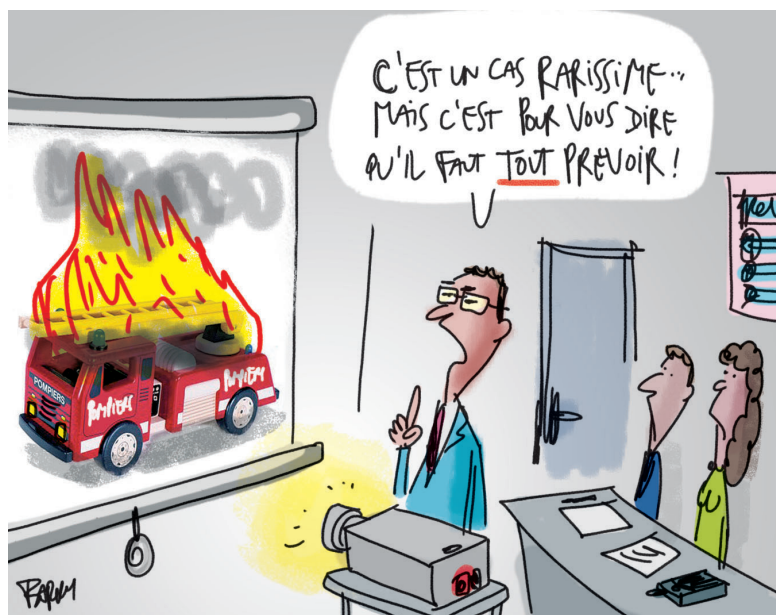
Au-delà de cette actualité très riche, nous consacrons ce Verlingue Infos à la gestion des risques, sous l'angle de l'Ingénierie-Prévention. Un investissement très souvent source d'importantes économies pour les entreprises.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Verlingue infos.

Jacques Verlingue

GESTION DES RISQUES

Ingénierie-Prévention, source d'économie : mythe ou réalité ?



Pour une entreprise, la prévention du risque Dommages aux biens est souvent synonyme de coûts, sans retour sur investissement immédiat et/ou visible.

Pourtant, la prévention peut avoir un impact économique bénéfique et mesurable.

En effet, mettre en place une politique de prévention

contribue non seulement à l'amélioration de l'organisation générale, mais également à la sensibilisation du personnel aux aspects de sécurité.

Cela génère indirectement des gains d'efficacité et de productivité.

SOMMAIRE

Ingénierie-Prévention	p. 1
Paroles d'experts	p. 2 et 3
Actualité	p. 4

Fiche Technique : Permis de feu

Une politique de prévention combine prévention et protection

La prévention a pour objectif de diminuer la probabilité d'occurrence d'un sinistre (action sur la fréquence d'apparition). Elle permet de réduire les petits « accidents / incidents » inopportuns qui perturbent le bon fonctionnement d'une entreprise et minore ainsi les « petits temps d'arrêt » de production liés aux sinistres de fréquence.

La protection vise à réduire la gravité d'un sinistre. La mise en place de moyens de protection permet en effet de réduire les dommages causés à l'entreprise, qu'ils soient : financiers (pertes directes de matériel, bâtiments, marchandises... mais aussi pertes d'exploitation associées) ; humains (sauvegarde des personnes et de leur emploi) ; voire environnementaux (réduction des dommages causés aux tiers et à l'environnement).

Dès lors que la politique de prévention - protection fonctionne efficacement, les impacts financiers sont de plusieurs ordres :

- Diminution du taux ou de la prime d'assurance ou encore des franchises applicables en cas de sinistre
- Diminution de l'importance du sinistre
- Reprise plus rapide de l'activité, avec des impacts après sinistre moins élevés pour ce qui concerne la perte d'exploitation ou le risque de perte de clientèle
- Pérennité de l'entreprise favorisée. Ne jamais oublier que seule une entreprise sur 3 survit après un sinistre majeur...

PAROLE D'EXPERT

Cécile Faure,
Juriste Environnement,
Norbert Dentressangle Logistics*



Quelle est l'approche de votre groupe en matière de prévention ?

« La prévention ne peut se réaliser que par une approche « terrain ». Sur chacun de nos sites, une personne a pour mission de veiller à l'application des contraintes réglementaires et d'alerter la Direction du site en cas de difficulté. Ces différents animateurs bénéficient au niveau national d'un support par des personnes ayant une formation adaptée. En ce qui me concerne, je réalise la veille juridique en matière d'environnement et de sécurité (près de 600 nouveaux textes par an...), puis l'analyse des seuls textes qui ont une incidence sur notre activité. Ensuite, les synthèses sont mises à disposition de l'ensemble de la société via notre intranet. Notre outil est ainsi une aide à la décision, une aide à la conformité réglementaire. Il revient ensuite à chaque relai de s'assurer que son site est en conformité avec les nouveaux textes (sachant que tous nos sites sont ISO 9001 et un certain nombre ISO 14001), et de faire remonter au siège les éventuelles incompréhensions ou difficultés. De la même façon, les retours d'expérience nourrissent notre base intranet et sont partagés par les différents sites. »

Quelles sont vos attentes à l'égard d'un département Ingénierie et Prévention externalisé ?

« Il y a plusieurs exigences. La première est la parfaite connaissance du métier afin de proposer des solutions qui permettent de maintenir l'activité sur le site. Mais il y a également l'alchimie entre la rapidité d'exécution et le fait de nous proposer la solution « intelligente » sur mesure. La solution technique adaptée est celle qui est réalisée au coût le plus juste ; nous y sommes très attachés. 1 + 1 n'est pas toujours égal à 2 avec notre courtier en assurances, c'est ce qui me plaît. »

* Filiale de Norbert Dentressangle, leader en Europe dans les domaines du transport et de la logistique (6,6 millions de m² de surface d'entrepôt) 33 000 collaborateurs implantés dans 25 pays - 3,9 milliards d'euros de CA

Ainsi, bien que les investissements liés à la prévention - protection puissent paraître coûteux lors de leur mise en œuvre, les impacts financiers bénéfiques par « ricochet » ne sont pas négligeables lorsqu'il s'agit de préserver la pérennité d'une entreprise dans un contexte économique très concurrentiel.

EN SAVOIR PLUS

0 820 260 260 (0,188 € TTC / min)

ou contactez votre Chargé de Clientèle

www.verlingue.fr

Exemples de prestations d'Ingénierie-Prévention

- Assistance dans les démarches de mise en conformité réglementaire auprès des instances administratives (DRIRE, SDIS, Commissions de sécurité)
- Veille technique sur l'évolution des règles et standards relatifs à la prévention
- Expertise contradictoire pour analyser les préconisations techniques des assureurs et le montant des engagements
- Intervention après sinistres pour la mise en place d'actions correctives et la rédaction de fiches « réflexes » pour améliorer le risque
- Accompagnement dans la mise en place de plans de continuité d'activité

PAROLE D'EXPERT

Céline Couët-Charvet,
Responsable juridique Groupe CPI*



Vous avez outsourcé le pilotage de votre prévention : dans quel contexte ? Avec quelles attentes ?

« Cela remonte à 2005. Nous avons souhaité mettre en place un programme d'assurance Dommages aux biens pour l'ensemble du groupe. Or, nos usines disposaient de niveaux de prévention très différents. Souhaitant bénéficier d'une vision transversale et ne pouvant recruter un ingénieur au sein de l'équipe, nous avons externaliser la mission. Les critères de sélection ont été, tout d'abord, les connaissances techniques et réglementaires, mais aussi celles du Marché de l'assurance et de ses acteurs. Si notre prestataire connaît parfaitement ce qu'attend un assureur, il ne va pas nous diriger vers une fausse piste. »

Concrètement, comment cela s'est-il traduit ?

« C'est une réussite. Sur certains sites plus anciens, les assureurs nous demandaient des investissements lourds de type sprinklers. Grâce à cet accompagnement en ingénierie-prévention, nous avons pu « vendre » aux assureurs un ensemble de solutions alternatives moins coûteuses, simples et efficaces (ex. mise en place de gaines pour évacuer les rognés de papier, d'une détection incendie ciblée pour que le feu ne puisse pas se propager, et d'un compartimentage adapté). Non seulement les solutions proposées ont été acceptées, mais les efforts engagés ont eu une forte incidence sur les taux. »

Quelles sont les qualités auxquelles répondent « vos » ingénieurs prévention ?

« Tout d'abord, de la réactivité : les réponses techniques sont reçues dans un délai de 48h00. Ensuite, de la compétence technique : les solutions proposées sont toujours extrêmement argumentées. Enfin, un réel suivi : pour chaque rapport de visite de risque réalisé par l'assureur, un filtre est effectué sur les préconisations, de nouvelles recommandations sont formalisées et un suivi régulier est réalisé. Sans appel à l'ingénierie prévention, nous n'en serions pas aujourd'hui au niveau où nous en sommes. Pour nous, un courtier en assurances qui dispose d'un département Ingénierie devient très différentiant. »

*1^{er} imprimeur en Europe de livres monochromes (550 millions de livres fabriqués)

3 900 collaborateurs implantés dans 7 pays - 420 millions d'euros de CA



ACTUALITÉ

Projet d'ANI du 11 janvier 2013 et avant-projet de loi du 11 février 2013

Le projet d'Accord National Interprofessionnel (ANI) a été signé par 3 organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et 3 organisations syndicales des salariés (CFDT, CFTC, CGE-CGC). Ses dispositions doivent être transposées dans une loi au cours du 1^{er} semestre 2013.

Projet d'ANI du 11 janvier 2013

Ce projet d'accord ANI est, à deux titres, un évènement majeur dans le secteur de l'assurance collective des salariés.

■ Généralisation de la couverture complémentaire frais de santé

D'ici le 1^{er} avril 2013, les branches professionnelles doivent ouvrir des négociations en vue de permettre aux salariés qui ne bénéficient pas encore d'une couverture santé collective et obligatoire au niveau de leur branche ou de leur entreprise, d'accéder à une telle couverture. À l'issue de ces négociations, le libre choix de l'organisme d'assurance sera laissé aux entreprises.

À défaut d'accord de branche signé avant le 1^{er} juillet 2014, des négociations devront s'ouvrir dans les entreprises. Et, dans l'hypothèse où ces dernières n'aboutiraient pas, l'entreprise sera tenue de mettre en place, au plus tard au 1^{er} janvier 2016, une couverture collective obligatoire couvrant les salariés, incluant un panier de soins minimum, et financée à 50 % par l'employeur.

Les contrats mis en place à l'issue de ces négociations de branche ou d'entreprise devront être des contrats collectifs et obligatoires conformes aux dispositions du décret du 9 janvier 2012 et être solidaires et responsables.

■ Amélioration des dispositions de portabilité des droits instituées par l'ANI du 11 janvier 2008

Le projet ANI du 11 janvier 2013 augmente la durée maximale de portabilité des droits en la fixant à 12 mois, au lieu de 9 actuellement.

Par ailleurs, il modifie son mode de financement en ne maintenant que le système de la mutualisation (versement des cotisations dans le cadre du régime avant la rupture du contrat de travail).

Avant-projet de loi du 11 février 2013

L'avant-projet modifie essentiellement le projet d'ANI sur le libre choix de l'entreprise quant aux prestataires de sa protection sociale complémentaire, tant assureur que gestionnaire. Les désignations de branche supprimées par le projet d'ANI, sont réintroduites. Les négociations doivent aboutir soit à une désignation, soit à une recommandation, soit au libre choix par l'entreprise.

Nous avons récemment adressé à l'ensemble de nos clients un flash d'information sur les dispositions clés de cet accord. Nous poursuivons cette veille pour vous tenir informés, au plus près de l'actualité sociale, afin de vous permettre d'anticiper vos actions.

La « famille » Verlingue s'agrandit !

Verlingue vient de concrétiser une prise de participation de 49 % dans le capital de la société de courtage en assurances De Clarens, spécialisée dans les risques d'entreprises et leader dans l'assurance de l'immobilier (notamment dans les syndicats d'immeuble et les administrateurs de biens). De Clarens emploie 130 collaborateurs à Paris, Toulouse, Aix-en-Provence et Nantes.

« Ce rapprochement est en parfaite cohérence avec notre projet Verlingue 2015. Nos deux sociétés se complètent parfaitement, tant au niveau des compétences métiers que de notre maillage national » déclare Jacques Verlingue.

